



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 13 août 2015

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Modification des conditions d'accès à la cité administrative de Tulle

Afin de renforcer la sûreté à la cité administrative, dans le cadre des mesures du plan VIGIPRATE, des **portillons d'accès sécurisés** ont été installés dans le hall. Ils permettront de sécuriser les allées et venues vers les étages de ce bâtiment.

Ce dispositif sera opérationnel à partir du **lundi 17 août 2015**.

A compter de cette date, les personnes désireuses d'accéder aux différentes administrations implantées à la cité devront se présenter au poste d'accueil, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, et déposer un **justificatif d'identité en cours de validité**. Elles se verront remettre en retour un **badge « visiteur »** qui devra être porté de manière visible

Seront notamment acceptés comme justificatif d'identité :

- La carte nationale d'identité ou le passeport.
- La carte d'identité d'élu local ou parlementaire avec photographie.
- La carte vitale avec photographie.
- La carte du combattant.
- La carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie.

Retrouvez la **liste complète des pièces justificatives d'identité** acceptées et les **horaires d'ouvertures** de chaque service :

- Sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : www.correze.gouv.fr
- Dans le hall de la cité.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter